

**MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS**

**DIRECTION DES RÉSULTATS ET DE LA POLITIQUE STRATÉGIQUE**

**Avis important à tous les directeurs généraux et représentants élus**

**Programme d'infrastructure municipale pour le  
développement économique**

Le gouvernement du Manitoba a lancé un nouveau Programme d'infrastructure municipale pour le développement économique en 2023-2024 pour appuyer la croissance économique des municipalités et les possibilités qui s'offrent à elles en remédiant aux lacunes dans le financement de l'infrastructure existante ou naissante. L'aide financière pouvant atteindre 44,5 millions de dollars versée dans le cadre de ce programme s'ajoute au financement commun destiné à l'infrastructure stratégique rurale du Manitoba, un financement qui totalise 70,6 millions de dollars et est offert grâce au Fonds d'investissement stratégique municipal.

Le Programme d'infrastructure municipale pour le développement économique, accessible sur demande, est offert à toutes les municipalités du Manitoba à l'extérieur de Winnipeg. Il a pour objectif de soutenir la progression et la mise en œuvre immédiates de projets d'infrastructure essentielle, dont les principaux thèmes en matière d'investissement sont le développement économique, le renouvellement et l'innovation.

Le financement soutiendra les projets d'infrastructure dans les catégories d'investissement stratégique suivantes :

- sécurité du public
  - prévention et atténuation des catastrophes et résilience climatique
  - casernes de pompier et projets d'immobilisation connexes
- routes, ponts et transport actif
- transport multimodal
- gestion des déchets solides et réacheminement des déchets organiques

Le Programme financera les municipalités en fonction de leurs besoins démontrés. L'on s'attend à ce que les municipalités : 1) fournissent un engagement financier municipal pour le projet; 2) soient disposées à rechercher un soutien financier supplémentaire auprès de partenaires extérieurs (p. ex. contribution fédérale); 3) proposent une participation provinciale pour couvrir le reste des coûts du projet admissibles.

Les municipalités sont encouragées à évaluer leur capacité financière et à proposer des coûts qui correspondent à leur niveau de besoin pour le projet.

Financement par habitant

Outre le Programme d'infrastructure municipale pour le développement économique, un financement ponctuel pouvant atteindre 39,9 millions de dollars sera accordé aux municipalités en 2023-2024, au prorata de leur nombre d'habitants, afin d'atténuer les

effets des taux élevés d'inflation qui peuvent nuire à la bonne exécution des projets d'immobilisation. Ce financement provient du financement commun destiné à l'infrastructure stratégique rurale du Manitoba qui totalise 70,6 millions de dollars et vise les municipalités de l'extérieur de Winnipeg. Les municipalités auront la possibilité d'affecter les fonds là où le besoin se fera le plus sentir en tenant compte des priorités locales en matière d'immobilisation, ce qui témoigne de l'engagement du gouvernement du Manitoba à donner la parole aux municipalités.

## **SOUMISSION D'UNE DEMANDE**

Les municipalités peuvent obtenir le guide et le formulaire de demande du programme sur le [portail en ligne des municipalités du Manitoba](#). Ces documents font également partie du présent bulletin.

Le formulaire de demande du programme doit comprendre un exemplaire numérisé d'une résolution du conseil qui autorise le projet et qui indique la source de financement de la quote-part du projet revenant à la municipalité.

Une fois le traitement du dossier de demande terminé, veuillez l'envoyer dans le portail en ligne des municipalités du Manitoba sous le titre « Soumettre/voir le rapport municipal », en sélectionnant l'édition 2023-2024 du Programme d'infrastructure municipale pour le développement économique (demande de subvention).

La date limite de soumission d'une demande dûment remplie dans le portail en ligne est le **6 octobre 2023**. Les demandes reçues après cette date ne seront pas prises en considération pour le financement.

### **Aide**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme d'infrastructure municipale pour le développement économique, veuillez communiquer avec la Direction des programmes et de la politique de financement des municipalités à l'adresse [MFPP@gov.mb.ca](mailto:MFPP@gov.mb.ca).

Ministère des Relations avec les municipalités  
800, avenue Portage, bureau 600, Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4